



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :  
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Nom du produit Nitrogen

Date de révision 08-nov.-2024

Numéro de révision 31

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Code produit 428446  
Nom du produit Nitrogen  
Substance pure/mélange Substance

### Autres moyens d'identification

Masse molaire 28.02 g/mole

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Agent d'extinction d'incendies  
Utilisations déconseillées Utilisation par les consommateurs

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Nom de la société

Tyco Fire Suppression & Building Products  
1 Kopersteden  
TJ Enschede, Netherlands.  
Post Code: 7547  
Telephone: +31 53-428-4444

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail psra@tycofp.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence - CHEMTREC 001-800-424-9300 or 001-703-527-3887	
Autriche	
Belgique	Centre antipoison +32 (0)70 245 245
Bulgarie	
Croatie	
Grèce	
République tchèque	
Danemark	
Finlande	
France	Le réseau français des centres antipoison+33 (0)1 45 42 59 59
Allemagne	BERLIN Poison Control Center of the Charité - Berlin University of Medicine CBF, House VIII (Economy Building), UG Hindenburgdamm 30 12203 Berlin Tel.: 030/19240 (emergency call), Fax: 030/4505 69 901 mail@giftnotruf.de

	poisonnotruf.charite.de
Hongrie	
Lituanie	
Italie	
Pays-Bas	
Norvège	
Portugal	
Chine	
Espagne	
Suède	
Luxembourg	+32-70 245 2458002 5500, of the Grand Duchy of Luxembourg

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Règlement (CE) n° 1272/2008

<b>Gaz sous pression</b>	Gaz comprimé - (H280)
--------------------------	-----------------------

**2.2. Éléments d'étiquetage**



**Mention d'avertissement**

Attention

**Mentions de danger**

H280 - Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur

**Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)**

P403 - Stocker dans un endroit bien ventilé.

**2.3. Autres dangers**

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

**Informations relatives aux perturbateurs endocriniens**

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### 3.1 Substances

Nom chimique	CE n° (numéro d'index UE)	CAS No.	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH	Facteur M	Facteur M (long terme)	Limite de concentration spécifique (LCS)
Azote 7727-37-9	231-783-9	7727-37-9	90 - 100 %	Press. Gas (H280)	Aucune donnée disponible	-	-	

#### Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Estimation de la toxicité aiguë  
Aucune information disponible

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1$  % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	Transporter la victime à l'air frais.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	En cas de contact avec le gaz liquéfié, décongeler les zones congelées à l'aide d'eau tiède.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche Ne pas faire vomir sans avis médical En cas d'ingestion, appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Symptômes</b>	Perte de connaissance
<b>Effets de l'exposition</b>	Aucune information disponible.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Note au médecin</b>	Traiter les symptômes.
------------------------	------------------------

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.
---------------------------------------	---

**Incendie majeur**

PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

**Moyens d'extinction inappropriés**

NE PAS ÉTEINDRE UN INCENDIE DE FUITE DE GAZ SI LA FUITE NE PEUT PAS ÊTRE ARRÊTÉE.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange****Dangers spécifiques dus au produit chimique**

Les bonbonnes peuvent éclater sous une chaleur extrême. Les bonbonnes endommagées doivent être uniquement manipulées par des spécialistes. Les récipients peuvent exploser en cas d'échauffement. Les bonbonnes éventrées peuvent être violemment projetées.

**Produits de combustion dangereux**

Oxydes d'azote (NOx).

**5.3. Conseils aux pompiers****Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers**

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Précautions individuelles**

Contenu sous pression. Les récipients vides présentent un danger d'incendie et d'explosion. Ne pas découper, percer ou souder les récipients.

**Pour les secouristes**

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement****Précautions pour la protection de l'environnement**

Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Méthodes de confinement**

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

**Méthodes de nettoyage**

Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

**Prévention des dangers secondaires**

Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

**6.4. Référence à d'autres rubriques****Référence à d'autres rubriques**

Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils relatifs à la manipulation sans danger**

Contenu sous pression. Les récipients vides présentent un danger d'incendie et d'explosion. Ne pas découper, percer ou souder les récipients.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Conditions de conservation** Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé

**Classe d'entreposage (TRGS 510)** LGK 2A.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

**Utilisation(s) particulière(s)**  
Agent d'extinction d'incendies.

**Mesures de gestion des risques (RMM)** Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1. Paramètres de contrôle**

**Limites d'exposition**

Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
Azote 7727-37-9	-	-	-	-	:
Nom chimique	Irlande	Italie MDLPS	Italie AIDII	Lettonie	Lituanie
Azote 7727-37-9	-	-	: Simple asphyxiant	-	-

**Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs** Aucune information disponible

**Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public** Aucune information disponible.

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** Aucune information disponible.

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Équipement de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage** Aucun équipement de protection spécifique exigé.

**Protection des mains** Les gants doivent être conformes à la norme EN 374.

**Protection de la peau et du corps** Porter des vêtements de protection imperméables, y compris bottes, gants, blouse de laboratoire, tablier ou combinaison intégrale, pour empêcher tout contact cutané

**Protection respiratoire** En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié Porter un



Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

**Sensibilité aux impacts mécaniques** Oui

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### **10.1. Réactivité**

**Réactivité** Not reactive.

**Remarques** Aucune donnée disponible.

### **10.2. Stabilité chimique**

**Stabilité** Stable dans les conditions normales.

#### **Données d'explosion**

**Sensibilité aux impacts mécaniques** Oui.

**Sensibilité aux décharges électrostatiques** Aucun(e).

### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

**Possibilité de réactions dangereuses** Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

**Polymérisation dangereuse** Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

### **10.4. Conditions à éviter**

**Conditions à éviter** Variations extrêmes de température et lumière du jour directe.

### **10.5. Matières incompatibles**

**Matières incompatibles** Combustibles forts, acides forts et bases fortes.

### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

**Produits de décomposition dangereux** Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### **11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

#### **Informations sur les voies d'exposition probables**

##### **Informations sur le produit**

**Inhalation** Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

**Contact oculaire** Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

**Contact avec la peau**

Le contact avec le produit peut provoquer des engelures.

**Ingestion**

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. En cas d'aspiration, peut provoquer œdème pulmonaire et pneumonie.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques****Symptômes**

Aucune information disponible.

**Toxicité aiguë****Mesures numériques de toxicité**

Aucune information disponible

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée****Corrosion/irritation cutanée**

Aucune information disponible.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Aucune information disponible.

**Mutagenicité sur les cellules germinales**

Aucune information disponible.

**Cancérogénicité**

Aucune information disponible.

**Toxicité pour la reproduction**

Aucune information disponible.

**STOT - exposition unique**

Aucune information disponible.

**STOT - exposition répétée**

Aucune information disponible.

**Danger par aspiration**

Aucune information disponible.

**11.2. Informations sur d'autres dangers****11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

---

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** Aucune information disponible.

#### 11.2.2. Autres informations

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1. Toxicité

**Écotoxicité** L'impact de ce produit sur l'environnement n'a pas été entièrement étudié.

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Aucune information disponible.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité dans le sol** Aucune information disponible.

**Mobilité** Aucune information disponible.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Évaluation PBT et vPvB** Le produit ne contient aucune substance(s) classée(s) PBT ou vPvB au-dessus du seuil de déclaration.

#### 12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** Aucune information disponible.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

### **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Déchets de résidus/produits inutilisés** Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

**Emballages contaminés** Ne pas réutiliser le récipient

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**IATA**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN1066
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	AZOTE COMPRIMÉ
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	2.2
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
Description	UN1066, AZOTE COMPRIMÉ, 2.2
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	A69, A202
Code ERG	2L

**IMDG**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN1066
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	AZOTE COMPRIMÉ
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	2.2
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
Description	UN1066, AZOTE COMPRIMÉ, 2.2
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	378, 392, 406
N° d'urgence	F-C, S-V
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Aucune information disponible

**RID**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN1066
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	AZOTE COMPRIMÉ
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	2.2
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
Description	UN1066, AZOTE COMPRIMÉ, 2.2
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	378, 392, 406, 662
Code de classification	1A

**ADR**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN1066
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	AZOTE COMPRIMÉ
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	2.2
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
Description	UN1066, AZOTE COMPRIMÉ, 2.2, (E)
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	378, 392, 406, 662

Code de classification 1A  
 Code de restriction en tunnel (E)

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Réglementations nationales**

**Allemagne**

Classe de danger pour le milieu non dangereux pour l'eau (nwg) aquatique (WGK)

**Union européenne**

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

**Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :**

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

**Polluants organiques persistants**

Sans objet

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

Sans objet

**Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)**

Nom chimique	Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)
Azote - 7727-37-9	Type de produits 18 : Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes Procédure d'autorisation simplifiée - Catégorie 6

**Inventaires internationaux**

TSCA Est conforme  
 DSL/NDSL Est conforme  
 EINECS/ELINCS Est conforme  
 ENCS Est conforme  
 IECSC Est conforme  
 KECL Est conforme  
 PICCS Est conforme  
 AIIC Est conforme  
 NZIoC Est conforme

**Légende :**

- TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
- DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
- EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
- ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
- IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
- KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
- PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
- AIIC** - Inventaire australien des produits chimiques industriels
- NZIoC** - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Rapport sur la sécurité chimique    Aucune information disponible

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité**

**Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

H280 - Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur

**Légende**

- SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :
- PBT: Persistent, Bioaccumulative, and Toxic (PBT) Chemicals
- vPvB: Very Persistent and very Bioaccumulative (vPvB) Chemicals

**Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »
+	Sensibilisants		

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul



428446 - Nitrogen

Date de révision 08-nov.-2024

Ozone	Méthode de calcul
Gaz sous pression	D'après les données d'essai

This safety data sheet complies with the requirements of Regulation (EC) No. 1907/2006 COMMISSION REGULATION (EU) 2020/878 amending Annex II to Regulation (EC) No 1907/2006 and Annex VIII Regulation (EC) No. 1272/2008

**Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS**

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)  
Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)  
Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)  
Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_CER)  
Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_API)  
EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)  
Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)  
FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)  
EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV  
Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)  
Base de données sur les substances dangereuses  
International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)  
Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)  
Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)  
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)  
National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)  
National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)  
NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)  
CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)  
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité  
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV  
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation  
Organisation mondiale de la santé

Date de révision 08-nov.-2024

**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**